

Département de la Creuse

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Envoyé en préfecture le 17/04/2019 Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

ID: 023-200067189-20190408-20190411-DE

2019/04/11

510

# COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2019 - Délibération n° 2019/04/11

# Objet: VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DEFINITIVES DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE »

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 04 avril 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES - GAUCHI – CHAUSSADE – MARTINEZ – BUSSIERE – LUMY – PEROT – ROYERE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPER – LE LUYER – DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – HYLAIRE – THOMAS – DUMEYNIE – BATTUT – POITOU – DEFEMME et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. ESCOUBEYROU — RIGAUD — SIMONET — AUBERT — PARAYRE — DUGAY — TRUNDE — RABETEAU — GUILLAUMOT — SCAFONE — TOUZET — CALOMINE — DERIEUX — LEHERICY — GAILLARD — RICARD — DOUMY et Mmes CAPS — LAGRAVE — COLON — PATAUD et COMBEAU.

## **Pouvoirs:**

- M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
- 2. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
- 3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
- 4. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE
- 5. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT
- 6. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT
- 7. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY
- 8. M. LEHERICY donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS
- 9. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME

<u>Suppléances</u>: M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

#### Scrutin ordinaire

En exercice	Présents			Votant	IS			
64	42	51						
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote			
50	•	1						

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

SLO

ID: 023-200067189-20190408-20190411-DE

# Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2018, les résultats se d

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de	Résultat propre à l'exercice 2018	478 477.03	491 366.26	+ 12 889.23
fonctionnement	Résultat antérieur reporté (ligne 002			+ 82 962.95
	du BP 2018)			
	Résultat à affecter			+ 95 852.18
Section	Résultat propre à l'exercice 2018	12 922.00	7 413.00	- 5 509.00
d'investissement	Résultat antérieur reporté (ligne 001			+ 8 571.80
	du BP 2018)			
	Solde global d'exécution			+ 3 062.80
Restes à réaliser	Investissement			0.00
au 31 décembre				
2018				
Résultats				+ 98 914.98
cumulés 2018 (y				
compris RAR)				
Reprise 2018	Prévision d'affectation en réserve			
	(compte 1068)			
	Report en recettes de			+ 95 852.18
	fonctionnement			

Au vu des résultats précités, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- → Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :
- 1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2018)

## **NEANT**

- 2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2018) NEANT
- 3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2019 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 95 852.18 €
  - → Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement comme suit :
- 1/ reprise en section d'investissement au BP 2019 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 3 062.80 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.